



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 4 MARS 2019, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.03.19.021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

04.03.19.022

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2019, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

04.03.19.023

**COMPTES À PAYER**

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées aux conseillers avec les comptes à payer, au montant de 5 921,52 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

04.03.19.024

**DONS**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des demandes de dons qui avaient été adressées à la municipalité, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un don de 100 \$ soit fait à Moisson Beauce.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- Invitation MRC consultation publique pour établir des priorités d'action pour la lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale
- Rapport financier 2018 de la Régie Intermunicipale
- Explication des écarts suite à des réclamations à la SAAQ pour les pinces de désincarcération
- Journal Contact de la FQM
- Bulletin des collectivités d'Hydro Québec
- Invitation fête de l'érable Courcelles
- Plan d'inspection en sécurité incendie
- Programme PRIMADA (programme d'infrastructure municipalité amie des aînés)
- Statistiques sur notre site Internet en 2018
- Cour municipale

04.03.19.025

**APPROBATION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES**

**Attendu qu'un** conseil municipal se doit de respecter les termes de la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur l'interdiction de subventions municipales;

**Attendu que** le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset désire établir un moyen de contrôle efficace et équitable de son budget de dons et commandites;

**Attendu que** le conseil désire encadrer le processus d'évaluation des demandes afin de favoriser un traitement juste et équitable des demandes adressées à la municipalité ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la politique de dons et commandites soit adoptée telle que proposée.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

04.02.19.019

**Attendu que** cette demande aurait peu d'impact supplémentaire sur les activités agricoles existantes puisque le lot visé par la demande est utilisé majoritairement à des fins de culture de sapin de Noël et la superficie demandée n'est pas très grande en comparaison avec la superficie globale du lot. De plus, les activités agricoles du secteur sont éloignées, il n'y aurait aucune conséquence reliée aux odeurs des activités agricoles;

**Attendu qu'il n'y a** aucun impact et aucun effet supplémentaire sur les normes d'épandage, les lots avoisinants étant majoritairement boisés, à faible densité et l'exploitation agricole la plus proche est situé à environ 1,7 km;

**Attendu que** les espaces disponibles dans la municipalité se font très rares et que la grande majorité de son territoire est localisé en zone agricole;

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé par la demande sera conservée entièrement;

**Attendu que** l'effet sur la préservation de l'agriculture n'aura aucune incidence;

**Attendu que** l'effet sur les ressources eau et sols sera préservé entièrement;

**Attendu qu'il y a** actuellement une autorisation de la CPTAQ figurant sur le lot actuel;

**Attendu que** la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture est jugée non applicable pour la présente demande;

**Attendu** l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par la municipalité est très minime mis à part qu'il y aurait la possibilité d'une nouvelle construction, nouvelle famille et davantage de travailleurs dans la municipalité;

**Attendu** les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité, puisqu'il s'agit d'un secteur à faible densité et un agrandissement du lot permettrait une nouvelle construction résidentielle, ce qui n'est pas fréquent dans le présent secteur;

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal **il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité appuie la demande de Mme Lise Dumas;
- la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière, Mme Andrée Caouette ou l'inspecteur local M. Bastien Thibaudeau sont tous deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, toute pièce justificative nécessaire au dossier.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu les recommandations qui découlent du rapport de visite de prévention incendie;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la D.G. procède à :

- L'ajout de 2 extincteurs (55 \$) (sous-sol en face de la salle électrique et un au bout du couloir près de la salle de billard)
- Fasse inspecter tous les extincteurs et ajouter des crochets par une firme spécialisée
- Fasse faire l'inspection de l'éclairage de sécurité par une firme spécialisée
- Fasse installer 2 avertisseurs de monoxyde de carbone (dans la salle de chaufferie et au 2e étage)
- Fasse identifier la salle électrique
- L'ajout d'un extincteur pour mettre dans le camion de l'inspecteur municipal
- L'ajout d'un gyrophare portatif pour la sécurité routière
- L'ajout d'une trousse de premiers soins

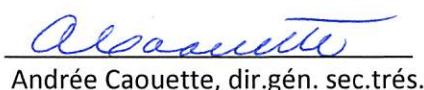
Le budget total pour cette demande est de 700 \$.

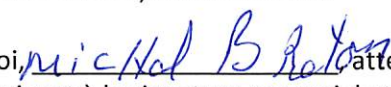
04.02.19.020

#### **Levée ou ajournement de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membre présents que la séance soit levée. Il est 21h05.

  
Michel Breton, maire substitut

  
Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.





N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
AJOURNEMENT DU MARDI 5 MARS 2019, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.03.19.029

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

04.03.19.30

**RÉSOLUTION POUR CONFIRMER L'EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Attendu que** la D.G. Madame Andrée Caouette a avisé le conseil qu'elle comptait quitter son poste en 2019, au plus tard en décembre;

**Attendu que** le conseil, ainsi que Madame Caouette, désirent que le changement se fasse le plus efficacement possible;

**Attendu que** l'affichage a été fait conformément à la résolution 14.01.19.009;

**Attendu que** suite à cet affichage, une candidate rencontrait les exigences du poste;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre faite à la candidate le 28 février 2019;

**Attendu que** la vérification des antécédents a été faite par la firme Mintz;

**Attendu qu'**une municipalité ne peut pas avoir deux (2) DG;

**Le conseil accepte à l'unanimité que :**

- L'on procède à l'embauche de madame Cathy Payeur à titre de **DG adjointe**, aux conditions élaborées dans la proposition qui lui a été faite le 28 février 2019;
- L'on établit un échéancier pour sa formation ;
- La DG actuelle fasse un retrait progressif selon l'avancement du transfert des informations;
- La DG actuelle Madame Andrée Caouette soit autorisée à signer les documents nécessaires au transfert des accès aux différents services gouvernementaux et autres.
- La date finale du départ de Madame Caouette soit déterminée par le conseil (en collaboration avec mesdames Caouette et Payeur) lorsqu'il jugera que la formation est complétée, au plus tard à la séance du 7 décembre 2019;
- Madame Payeur soit alors promue Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset;
- Une communication sera envoyée dans les boîtes à lettres des citoyens pour les informer;

**ADOPTÉE;**

04.02.19.031

**Levée de la séance.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h05.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

#### APPROBATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

**Attendu qu'une** rencontre de consultation publique a eu lieu le 10 octobre 2018;  
**Attendu que** suite à cette rencontre, le comité de la ruralité a été mandaté pour établir un plan de développement 2019-2024 et en faire une recommandation au conseil;  
**Attendu que** suite à la présentation du plan le 4 mars 2019, le conseil est en accord avec la recommandation du comité ;  
Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres que le plan d'action soit accepté tel que présenté. Il sera diffusé sur le site Internet.

**ADOPTÉE**

04.03.19.027

#### RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN BUDGET POUR LA FÊTE DES VOISINS 2019

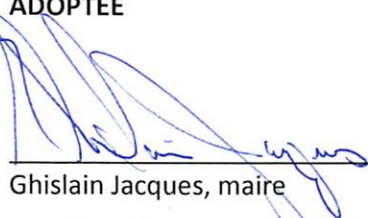
**Attendu que** la municipalité est inscrite à la Fête des voisins 2019;  
**Il est proposé** par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget maximum de 2 000 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

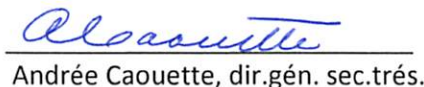
04.03.19.028

#### RÉSOLUTION POUR AJOURNER LA SÉANCE

**Attendu** qu'une candidate répondant aux qualifications demandées pour le poste offert à St-Hilaire-de-Dorset s'est présentée;  
**Attendu** qu'étant donné la pénurie de main-d'œuvre, principalement dans le secteur municipal, le maire a voulu rencontrer cette candidate aussitôt que possible;  
**Attendu** que le maire a avisé les membres du conseil de cette rencontre, qu'il était accompagné par le conseiller Pierre Levasseur, et qu'après évaluation ils pensent que la candidate est apte à combler le poste ;  
**Attendu** que le conseil désire rencontrer cette candidate avant de se prononcer sur son embauche;  
**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ajournée au 5 mars 2019 à 20h après une rencontre avec la candidate.

**ADOPTÉE**

  
Ghislain Jacques, maire

  
Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.